Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_83-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT
Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON
Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN
Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-083: FINANCES. QUALITÉ COMPTABLE – BUDGET PRINCIPAL _ CORRECTIONS SUR ACQUISITIONS ANTÉRIEURES PAR L'UTILISATION DU COMPTE 1068

Rapporteur : M. Denis DUAULT, 1er Adjoint délégué aux Finances, Ressources Humaines et Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu l'avis de la commission « Finances, Ressources Humaines, Patrimoine » en date du 25 juin 2026,

Considérant la qualité comptable et la sincérité patrimoniale,
Considérant que la correction d'erreurs sur les exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours,

Considérant l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012, du Conseil de Normalisation des Comptes Publics relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des instructions budgétaires et comptables M57, précisant que les régularisations peuvent être effectuées en utilisant le compte 1068 par opération d'ordre et non budgétaire.

Il est proposé d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 du budget principal, sous réserve du solde, pour régulariser les amortissements omis par opérations d'ordre non budgétaires, selon les montants qui seront arrêtés contradictoirement entre la commune et le Service de Gestion Comptable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_83-DE

Les immobilisations concernées par cette régularisation sont les suivantes :

N° Inventaire	Libellé		Montant à régulariser
1PL	Plantations (1981)	1981	1 031.08€
30R-2003	Poteaux d'incendie pour l'Espace Beausoleil	2003	3 456.22€
2017-L-012BIS	Avis d'attribution pour le site internet communal	2017	192.14€
TOTAL			**4 679.44€**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26.voix) le Conseil municipal :
APPROUVE le principe de correction des erreurs relatives aux amortissements non constatés sur les exercices précédents ;
AUTORISE le comptable public à procéder aux écritures de régularisation nécessaires par opération d'ordre non budgétaire utilisant le compte 1068.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
Ille-et-Vilaine